



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-056

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

Sommaire

DDT53-service sécurité et éducation routières, bâtiment et habitat-secrétariat /

53-2023-04-21-00001 - 20230421_DDT_arrêté portant délégation de signature de la déléguée territoriale (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST / SECRETARIAT DE L'ETAT MAJOR INTERMINISTERIEL DE ZONE OUEST

53-2023-04-20-00002 - Arrêté du 20 avril 2023 confiant la suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité ouest à monsieur Philippe Mahé, préfet du Finistère du vendredi 21 avril 2023 à 12h00 au vendredi 21 avril 2023 à 21h00 (1 page)

Page 6

Secrétariat général commun départemental de la Mayenne /

53-2023-04-20-00001 - 20230420 DDT arrêté portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6èmes et 7èmes tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour (2 pages)

Page 8

DDT53-service sécurité et éducation routières,
bâtiment et habitat-secrétariat

53-2023-04-21-00001

20230421_DDT_arrêté portant délégation de
signature de la déléguée territoriale

**Direction départementale
des Territoires**

Arrêté du **21 AVR. 2023**
portant délégation de signature de la déléguée territoriale

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,
Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Marie-Aimée GASPARI, préfète du département de la Mayenne,

Vu la décision de nomination de Madame Isabelle VALADE, directrice départementale des territoires, déléguée territoriale adjointe de l'ANRU,

Vu la décision de nomination de Monsieur Michel DEBRAY, directeur départemental adjoint des territoires,

Vu la décision de nomination de Monsieur Jean-Marie RENOUX, chef du service sécurité et éducation routières, bâtiment et habitat,

Vu la décision de nomination de Monsieur David VIEL, adjoint au chef du service sécurité et éducation routières, bâtiment et habitat,

Vu la décision de nomination de Madame Bénédicte DELAMOTTE, cheffe d'unité habitat social et renouvellement urbain,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle VALADE, directrice départementale des territoires du département de la Mayenne, déléguée territoriale adjointe, pour signer dans la limite de 200 000 € :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU,
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à Monsieur Michel DEBRAY, directeur départemental des territoires adjoint, Monsieur Jean-Marie RENOUX, chef du service sécurité et éducation routières, bâtiment et habitat, Monsieur David VIEL, à Madame Bénédicte DELAMOTTE, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article dont les montants sont limités à 200 000 €.

Article 3 :

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires, déléguée territoriale adjointe de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayenne. Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Marie-Aimée GASPARI



PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE
SECURITE OUEST

53-2023-04-20-00002

Arrêté du 20 avril 2023 confiant la suppléance
du préfet de zone de défense et de sécurité
ouest à monsieur Philippe Mahé, préfet du
Finistère du vendredi 21 avril 2023 à 12h00 au
vendredi 21 avril 2023 à 21h00



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ DU 20 AVRIL 2023

**CONFIAIT LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET
DE SÉCURITÉ OUEST
À MONSIEUR PHILIPPE MAHÉ, PRÉFET DU FINISTÈRE
DU VENDREDI 21 AVRIL 2023 À 12H00 AU VENDREDI 21 AVRIL 2023 À 21H00**

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de la défense, notamment son article r 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe MAHÉ, préfet du Finistère ;

VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Hervé TOURMENTE, préfet délégué à la défense et à la sécurité de la zone Ouest ;

CONSIDÉRANT l'absence de monsieur emmanuel berthier, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet de la région bretagne, préfet d'ille-et-vilaine le vendredi 21 avril 2023 de 12h00 à 21h00 ;

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Hervé TOURMENTE;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité ouest est assurée par monsieur philippe mahé, préfet du finistère, le vendredi 21 avril 2023 de 12h00 à 21h00.

ARTICLE 2 : Le préfet délégué à la défense et à la sécurité de la zone Ouest et le préfet du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Le Préfet
Signé
Emmanuel BERTHIER

Secrétariat général commun départemental de
la Mayenne

53-2023-04-20-00001

20230420 DDT arrêté portant attribution de la
nouvelle bonification indiciaire au titre des
6èmes et 7èmes tranches de la mise en oeuvre
du protocole Durafour



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Arrêté du **20 AVR** 2023

portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en oeuvre du protocole Durafour

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre VIII de la partie législative ;

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 15 février 2018 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement des transports et du logement;

Vu l'arrêté du 18 février 2021 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire au titre des 6^é et 7^é tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

Vu l'arrêté du 15 février 2023 modifiant l'arrêté du 18 février 2021 portant répartition de l'enveloppe de la nouvelle bonification indiciaire dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire au titre des 6^é et 7^é tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour;

ARRETE :

Article 1 : La liste des emplois éligibles au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté,

Article 2 : les arrêtés antérieurs déterminant les postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, sont abrogés

Article 3 : La directrice départementale des territoires de la Mayenne est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Isabelle VALADE

ANNEXE

Niveau de l'emploi	Désignation de l'emploi	Service - Unité	Nombre de points attribués	Date d'ouverture des droits
Catégorie A	-Chef unité DS	SAU – Droit des sols	23	01/09/15
	-Chef unité HSRU	SERBHA-Habitat social renouvellement urbain	23	01/11/21
Catégorie B	- Instructeur-animateur DS Mayenne	SAU - Droit des sols	15	01/01/2018
	- Chargé d'études prévention risques	SAU	15	01/06/2013
	-Poste agent défense	SERBHA	15	01/09/2021
	Poste chargé de contrôle de légalité	SMT	15	01/04/2023
Catégorie C	-Assistante MT	MT	10	01/07/2019
	-Gestionnaire budgétaire	SMT	10	01/01/2018

Nombre de postes : 2 de catégorie A
4 de catégorie B
2 de catégorie C

Total **8 postes**

Nombre de points : 46 pour la catégorie A
60 pour la catégorie B
20 pour la catégorie C

Total **126 points**